

L'agriculture "prioritaire" ?

Congo-Kinshasa Le gouvernement l'affirme, mais n'y met pas les moyens. Inquiétude.

Le Congo a-t-il enfin pris la mesure de son immense potentiel agricole? On pouvait l'espérer, à l'annonce de l'organisation d'un Forum économique congolais dans l'Union européenne (FECUE), consacré à l'agriculture, ces lundi et mardi à Bruxelles. La conférence laisse cependant de nombreux participants sur leur faim.

Le Congo est "le second pays au monde, après le Brésil, pour la quantité de terres cultivables encore en friche", avec seulement 10% des terres arables cultivées, mais aussi celui où "60% de la population ne mange pas à sa faim" et où "75% des enfants souffrent de malnutrition". Il vaut mieux y être importateur que cultivateur: 1,5 milliard de dollars ont été consacrés aux importations alimentaires en 2013 et certaines ne sont, de facto, pas taxées.

Parcs agro-industriels

Pour remédier à ce scandale, à deux ans de la fin du second mandat du président Joseph Kabila, une loi a été créée, début 2014, les Parcs agro-industriels (PAI), dont "22" sont projetés pour arriver à l'"autosuffisance vivrière en 2020" et à la création "d'un million d'emplois". Le premier est en cours de réalisation au Bandundu: Bukangalonzo (300 km de Kinshasa), avec 300 emplois.

"Le gouvernement congolais ne navigue plus à vue: nous avons un cadre d'orientation", a assuré à Bruxelles le ministre de l'Agriculture, Jean-Chrysostome Vahamwiti. Et d'ajouter qu'il faut mobiliser "700 millions de dollars par an", ce que Kinshasa ne peut faire. Raison pour laquelle "le secteur privé sera désormais le pilier de la relance agricole congolaise". Si ces fonds

sont mobilisés, l'investissement sera réalisé à 10% par les pouvoirs publics, pour les infrastructures de base (eau, électricité, routes), le reste par le privé. Et d'appeler les investisseurs étrangers à se rallier "rapidement" au projet.

Selon John Mususa, conseiller principal du Premier ministre, les PAI serviront les "gros et les petits fermiers": ces derniers pourront profiter des infrastructures de base créées. A Bukangalonzo, "87 millions de dollars ont déjà été investis sur fonds propres"; il existe une offre privée de 85 millions et un prêt bancaire de 120 millions de dollars pour développer ce parc.

L'enthousiasme des investisseurs présents à Bruxelles semblait pourtant mesuré. En effet, si l'agriculture est déclarée "prioritaire" par le gouvernement d'Augustin Matata – bien qu'il soit en affaires courantes – la part du budget national qui lui est consacrée n'est pas accrue (2%), alors que 85% des sommes effectivement déboursées vont jusqu'ici au paiement des salaires. Un chiffre qui déçoit, même si le ministre a assuré à Bruxelles que "plus que les chiffres, c'est la volonté politique qui compte".

Insécurité juridique

Par ailleurs, l'insécurité juridique demeure quant à la propriété foncière des étrangers.

La loi agricole du 24 décembre 2011 prévoit en effet qu'à partir de décembre 2012, toutes les entreprises agricoles doivent appartenir, pour la majorité des parts, à l'Etat congolais ou à des citoyens congolais.

"Sans le dire", a souligné le ministre Vahamwiti, mardi, "nous avons gelé ces dispositions en attendant qu'un projet d'amendement soit adopté". Il vient d'être déposé à l'Assemblée nationale, a ajouté le ministre.

Alors que ce "sans le dire" constitue déjà une insécurité juridique, notait un universitaire présent au Forum de Bruxelles, plusieurs in-

vestisseurs constataient avec inquiétude qu'on n'était donc "nulle part" quant à la sécurisation des investissements déjà consentis.

Selon les informations recueillies par "La Libre Belgique" dans les couloirs de la conférence, mais non confirmées, le projet d'amendement prévoirait que la part obligatoire des Congolais dans toute entreprise agricole passe de plus de 50% à 20% minimum. En outre, cet article ne concernerait plus que les entreprises à mettre sur pied, pas les entreprises déjà existantes, comme c'est le cas actuellement.

En tout état de cause, ce projet d'amendement sera débattu par les parlementaires, qui pourraient le modifier ou le rejeter. Pour l'heure, si les autorités congolaises appliquent la loi en vigueur, les entreprises agricoles possédées par des étrangers doivent vendre 51% de leurs parts à des Congolais; si ces parts ne trouvent pas acquéreur, l'entreprise sera nationalisée.

"Il existe un consensus entre la Présidence, le gouvernement et les deux chambres pour rendre la loi plus attrayante", a assuré mardi le ministre Vahamwiti aux investisseurs à Bruxelles – qui attendent cependant de voir le texte promulgué pour y croire.

Marie-France Cros

"Sans le dire, nous avons gelé ces dispositions en attendant qu'un projet d'amendement soit adopté."

J.-C. VAHAMWITI

Le ministre de l'Agriculture, qui a voulu rassurer les investisseurs étrangers, n'y est pas parvenu.